

# Demande de reconnaissance

Bureau coordonnateur



Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial  
375, route 137  
La Présentation (Québec) J0H 1B0



## Présentation

Le centre de la petite enfance (CPE) Les Amis Gators (BCMF) est une corporation sans but lucratif incorporée selon la partie III de la *Loi sur les compagnies*, et subventionnée par le ministère de la Famille (MF). Le CPE détient un permis d'opération du MF donnant le droit de recevoir (98) enfants en installation et de coordonner la garde de 576 enfants reçus par l'ensemble des personnes qu'il a reconnues à titre de responsables d'un service de garde (RSG) en milieu familial (bureau coordonnateur).

La corporation est administrée par un conseil d'administration (CA) de neuf (9) administrateurs, qui sont des parents usagers des services de garde coordonnés, une responsable de service de garde en milieu familial, des membres du personnel et un membre de la communauté.

## Orientations générales

Le CPE Les Amis Gators reconnaît aux enfants le droit de recevoir des services de garde de qualité et avoir l'accès à un programme d'activités favorisant son développement physique, intellectuel, affectif, social et moral. Le CPE reconnaît aussi aux parents, le droit de choisir le service de garde qui correspond le mieux à leurs besoins. Pour ce faire, le CPE Les Amis Gators met à la disposition des parents deux (2) volets de garde soit : un *volet de garde en milieu familial* et un *volet de garde en installation*.

### Volet de garde en milieu familial :

La RSG offre aux enfants un milieu de vie qui se rapproche de leur famille. Les membres de la famille de garde et les lieux physiques contribuent également à composer un environnement familial. Les apprentissages se font à partir des activités quotidiennes et des activités éducatives comme à la maison.

La personne qui désire être reconnue à titre de RSG en milieu familial peut recevoir de l'information par téléphone ou en se présentant au bureau coordonnateur du CPE Les Amis Gators du lundi au vendredi, entre 9h00 et 16h00, sur rendez-vous seulement.

Bureau coordonnateur de la garde en milieu familial  
670 rue Principale  
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0  
Tél. : (450) 768-2848 téléc. : (450) 385-2000

Au plaisir de continuer cette démarche avec vous.

## Conditions d'obtention d'une reconnaissance

Selon l'article 51 du *Règlement sur les services de gars éducatifs à l'enfance*

### Conditions d'obtention d'une reconnaissance

#### §1. Qualités requises

51. Pour obtenir une reconnaissance, une personne physique doit satisfaire aux conditions suivantes:

- 1° être âgée d'au moins 18 ans et être autorisée à travailler au Canada;
- 2° être en mesure d'être présente à son service de garde en milieu familial durant toutes les heures de prestation des services de garde sauf dans les cas prévus à l'article 81 et 81.1;
- 3° démontrer des aptitudes à communiquer et à établir des liens de sympathie réciproque avec les enfants ainsi qu'à collaborer avec les parents et le bureau coordonnateur;
- 4° avoir la santé physique et mentale lui permettant d'assurer la prestation de services de garde aux enfants;
- 5° avoir la capacité d'offrir un milieu de garde assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants qu'elle entend recevoir;
- 6° disposer, dans la résidence privée où elle entend fournir les services de garde, de l'espace suffisant eu égard au nombre et à l'âge des enfants reçus;
- 6.1° fournir des services de garde dans une résidence privée où ne sont pas déjà fournis des services de garde;
- 7° avoir la capacité d'animer et d'encadrer des activités s'adressant aux enfants pour mettre en application le programme éducatif;
- 8° être titulaire d'un certificat, datant d'au plus 3 ans, attestant la réussite d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de 8 heures ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme général;<sup>(1)</sup>
- 8.1° avoir réussi la formation prévue à l'article 57 et, le cas échéant, les activités de perfectionnement tel que prévu à l'article 59;
- 9° être couverte par une police d'assurance responsabilité civile pour un montant d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre dont la garantie s'étend à ses activités de responsable et, s'il y a lieu, à celles de la personne qui l'assiste et des remplaçantes énumérées à l'article 81;
- 10° démontrer qu'elle-même et les personnes qui résident dans la résidence où elle entend fournir les services de garde ne font pas l'objet d'un empêchement ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un service de garde en milieu familial et que ces personnes n'entraveront pas l'exercice de ses responsabilités ni ne présenteront un danger moral ou physique pour les enfants qu'elle entend recevoir;
- 11° démontrer qu'elle n'a pas été déclarée coupable, dans les 2 ans précédant la demande, d'une infraction visée à l'article 108.2 de la Loi.

Lorsque la personne qui demande une reconnaissance entend être assistée d'une autre personne adulte, celle-ci doit :

- 1° être âgée d'au moins 18 ans;
- 2° avoir des aptitudes à établir des liens de sympathie réciproque avec les enfants et à répondre adéquatement à leurs besoins;
- 3° avoir une bonne santé physique et mentale lui permettant d'assumer la garde d'enfants;
- 4° être titulaire d'un certificat, datant d'au plus 3 ans, attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de 8 heures comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance.

**54.1.** La responsable d'un service de garde en milieu familial doit détenir, le cas échéant, les documents et renseignements suivants concernant la personne qui l'assiste:

- 1° une copie de son acte de naissance ou de tout autre document établissant son identité et la date de sa naissance;
- 2° une description de ses expériences de travail et de sa formation scolaire;
- 3° un certificat d'un médecin attestant qu'elle a une bonne santé physique et mentale lui permettant d'assurer la garde d'enfants;
- 4° les noms, adresses et numéros de téléphone de 2 personnes qui ne lui sont pas apparentées, qui la connaissent depuis au moins 2 ans et qui peuvent attester son aptitude à l'assister;
- 5° les documents attestant qu'elle remplit les exigences du paragraphe 4 de l'article 54 et celle de l'article 58.

La responsable doit, sur demande du bureau coordonnateur, lui permettre de consulter ces documents et d'en prendre copie.

**55.** Un bureau coordonnateur peut refuser d'accorder une reconnaissance si la personne qui la demande, une personne majeure vivant dans la résidence où seront fournis les services de garde, la personne qui doit l'assister ou la remplaçante occasionnelle le cas échéant, est l'objet d'un empêchement.



## Documents et informations à fournir pour être responsable d'un service de garde en milieu familial

1. Fournir le certificat de naissance ou un certificat d'état civil ou une copie de l'acte de naissance (original) ou de tout autre document faisant preuve de votre identité et votre date de naissance (passeport ou lettre officielle d'une ambassade ou d'un consulat);
2. Fournir le certificat de naissance ou l'acte de naissance (original) ou de tout autre document faisant preuve de l'identité de vos enfants et de la date de leur naissance (passeport ou lettre officielle d'une ambassade ou d'un consulat);
3. Une description de vos expériences de travail et de votre formation scolaire;
4. Un certificat d'un médecin attestant que vous avez une bonne santé physique et mentale. Le certificat est disponible en pièce jointe;
5. Les noms, adresses et numéros de téléphone de deux personnes qui ne vous sont pas apparentées, qui vous connaissent depuis au moins deux ans et qui peuvent attester votre aptitude à agir comme responsable d'un service de garde en milieu familial;
6. Le programme éducatif que vous entendez appliquer et une description des activités et des interventions éducatives qui vous permettront d'atteindre les objectifs prévus à l'article 5 de la Loi;
7. Les documents établissant que vous remplissez les exigences des paragraphes 8, 8.1, 9, 10 et 11 de l'article 51 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance;
  - 8° être titulaire d'un certificat, datant d'au plus 3 ans, attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de 8 heures comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance;
  - 8.1° avoir réussi la formation prévue à l'article 57 et, le cas échéant, les activités de perfectionnement tel que prévu à l'article 59;
  - 9° être couverte par une police d'assurance responsabilité civile pour un montant d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre dont la garantie s'étend à ses activités de responsable et, s'il y a lieu, à celles de la personne adulte qui l'assiste et des remplaçantes énumérées à l'article 81;
  - 10° démontrer qu'elle-même et les personnes qui résident dans la résidence où elle entend fournir les services de garde ne font pas l'objet d'un empêchement ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un service de garde en milieu familial et que ces personnes n'entraveront pas l'exercice de ses responsabilités ni ne présenteront un danger moral ou physique pour les enfants qu'elle entend recevoir;
  - 11° démontrer qu'elle n'a pas été déclarée coupable, dans les 2 ans précédant la demande, d'une infraction visée à l'article 108.2 de la Loi.
8. La procédure d'évacuation en cas d'urgence établie en vertu de l'article 90;

9. Copie du certificat d'enregistrement, si la résidence où elle entend fournir les services de garde abrite une arme à feu prohibée ou à autorisation restreinte.

**Si vous voulez être assistée d'une autre personne adulte, celle-ci doit :**

**Article 54 du Règlement sur les services de garde à l'enfance :**

- 1° être âgée d'au moins 18 ans;
- 2° avoir des aptitudes à établir des liens de sympathie réciproque avec les enfants et à répondre adéquatement à leurs besoins;
- 3° avoir une bonne santé physique et mentale lui permettant d'assumer la garde d'enfant;
- 4° être titulaire d'un certificat, datant d'au plus 3 ans, attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de 8 heures comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères ou d'un cours d'appoint d'une durée minimale de 6 heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours de secourisme adapté à la petite enfance.

**Vous devez détenir, le cas échéant, les documents et renseignements suivants concernant la personne qui vous assiste :**

**Article 54.1 du Règlement sur les services de garde à l'enfance :**

- 1° une copie de son acte de naissance ou de tout autre document établissant son identité et la date de sa naissance;
- 2° une description de ses expériences de travail et de sa formation scolaire;
- 3° un certificat d'un médecin attestant qu'elle a une bonne santé physique et mentale lui permettant d'assurer la garde d'enfants;
- 4° les noms, adresses et numéros de téléphone de deux personnes qui ne lui sont pas apparentées, qui la connaissent depuis au moins deux ans et qui peuvent attester son aptitude à l'assister;
- 5° les documents attestant qu'elle remplit les exigences du paragraphe 4 de l'article 54 et celle de l'article 58.

## Demande de reconnaissance Au CPE-BC Les Amis Gators

### À titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG)

Conformément au *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, vous devez soumettre au CPE-BC une demande de reconnaissance **accompagnée des documents requis**.

Par courriel : [mjodoin@cpelesamisgators.com](mailto:mjodoin@cpelesamisgators.com)

Par télécopieur : 450.385-2000

Par la poste : 670, rue Principale Sainte-Hélène-de-Bagot QC J0H 1B0

Par la présente, je sou mets au CPE-BC une demande de reconnaissance à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG).

#### IDENTIFICATION

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe (obligatoire) : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Cellulaire : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Adresse de la résidence où vous entendez fournir le service de garde en milieu familial (si différente) :

\_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Êtes-vous propriétaire ( ) ou locataire ( )

*\* Si vous êtes locataire, fournir l'autorisation écrite du propriétaire d'opérer un service de garde dans votre logement (voir document en annexe).*

Cette résidence est un : 2<sup>1/2</sup>  3<sup>1/2</sup>  4<sup>1/2</sup>  5<sup>1/2</sup>  6<sup>1/2</sup>  Autre : \_\_\_\_\_

Indiquez le nombre de pièces de la résidence privée prévues pour le service de garde : \_\_\_\_\_

Le service de garde sera offert au : sous-sol  rez-de-chaussée  1<sup>er</sup> étage  2<sup>ième</sup> étage

Autre \_\_\_\_\_

**COMPLÉTER CETTE FICHE EN FOURNISSANT LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS :**

1. Quelle est votre formation scolaire ?

Primaire  Secondaire  Collégial  45 heures

Universitaire  Attestation  Diplôme(s) obtenu(s) : \_\_\_\_\_

2. Expériences de travail (*joindre votre curriculum vitae*) :

***Prioritairement en relation avec les enfants, en commençant par la plus récente***

Premier emploi ou fonction : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_

Principales tâches accomplies : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Deuxième emploi ou fonction : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_

Principales tâches accomplies : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Troisième emploi ou fonction : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Durée : \_\_\_\_\_

Principales tâches accomplies : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

3. Avez-vous déjà été reconnue par un CPE-BC ? Si oui, indiquez le nom de ce CPE-BC.

\_\_\_\_\_

Nous autorisez-vous à contacter ce CPE-BC pour d'éventuelles références? Oui ( ) Non ( )

4. Indiquer, s'il y a lieu, le nom de vos enfants qui seront reçus dans la résidence privée où vous entendez fournir le service de garde :

Nom de l'enfant	Date de naissance	Heures de présence à la résidence

5. Indiquer le nom des personnes (y compris votre conjoint) de plus de 14 ans qui résident dans la résidence privée où vous entendez fournir le service de garde.

Nom	Prénom

6. Indiquer le nombre d'enfants que vous voulez recevoir (encercler le chiffre) :

**au plus six enfants parmi lesquels au plus deux sont âgés de moins de 18 mois, en incluant vos enfants de moins de neuf ans et les enfants de moins de neuf ans qui habitent ordinairement avec vous et qui sont présents pendant la prestation des services;**

2      3      4      5      6      7      8      9

Nombre d'enfants de moins de 18 mois : \_\_\_\_\_

*\* Si vous désirez recevoir plus de six (6) enfants, vous devez être assistée d'une autre personne*

7. Indiquer les jours par semaine où vous entendez recevoir des enfants :

Lundi      mardi      mercredi      jeudi      vendredi  
                       

Inscrire les heures au cours desquelles vous entendez recevoir les enfants :

jour \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

soir \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

nuit \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

**Pour un service déjà existant**

8. Depuis combien de temps opérez-vous votre service de garde?

\_\_\_\_\_

9. Combien d'enfants fréquentent actuellement votre service de garde?

\_\_\_\_\_

10. Combien ont moins de 18 mois?

\_\_\_\_\_

11. Combien ont plus de 18 mois?

\_\_\_\_\_

**La personne remplaçante**

En tant que responsable d'un service de garde en milieu familial, vous devez vous assurer qu'une personne est disponible pour vous remplacer, ou pour remplacer la personne qui vous assiste (s'il y a lieu), **en tout temps en cas de maladie ou d'accident**. Cette personne doit être une personne adulte (âgée de 18 ans et plus).

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Âge : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Quelles sont ses disponibilités?

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Indiquer les noms, adresses et numéros de téléphone de deux (2) personnes qui ne vous sont pas apparentées, qui vous connaissent depuis au moins deux (2) ans et qui peuvent attester de votre aptitude à agir à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial :

1. Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

2. Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

JE DÉCLARE que les personnes qui résident dans la résidence privée où j'entends fournir le service de garde ne présentent pas un danger moral ou physique pour les enfants que j'entends recevoir.

JE DÉCLARE n'avoir jamais été déclarée coupable d'une infraction ou d'un acte criminel relié aux responsabilités que je peux avoir à assumer au niveau financier, sur le plan du développement moral, de la santé, de la sécurité et du bien-être d'un enfant ou relié à toute atteinte contre la personne ou que j'en ai obtenu le pardon ou la réhabilitation.

JE DÉCLARE ne pas être une personne dont un permis délivré a été annulé en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* au cours des trois dernières années.

*Article 28* Le ministre peut suspendre, révoquer ou refuser de renouveler le permis du titulaire qui :

- 1° commet ou autorise une infraction à la présente loi, consent ou participe à son accomplissement ;
- 2° cesse de remplir les conditions de délivrance du permis ;
- 3° ne peut établir l'absence de tout empêchement visé aux paragraphes 2° et 3° de l'article 26 ;
- 4° fait une fausse déclaration ou dénature un fait important lors de la demande de délivrance ou de renouvellement d'un permis ou dans un document ou un renseignement requis par le ministre ;
- 5° s'adonne à des pratiques ou tolère une situation susceptible de compromettre la santé, la sécurité et le bien-être des enfants à qui il fournit des services de garde ;
- 6° cesse ses activités sans s'être au préalable conformé à l'article 30 ;
- 7° refuse ou néglige de se conformer à un avis de non-conformité donné en vertu de l'article 65 ;
- 8° refuse ou néglige de payer au ministre une somme qui lui est due.

JE M'ENGAGE à assurer la santé, la sécurité, le développement, le bien-être et l'égalité des chances des enfants qui reçoivent mes services;

JE M'ENGAGE à suivre six heures de perfectionnement par année, au sens de l'article 59 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance;

J'ATTESTE que les renseignements transmis sont exacts;

J'ACCEPTÉ de me soumettre au contrôle et à la surveillance du bureau coordonnateur du CPE Les Amis Gators.

---

**Signature**

---

**Date**

## HORAIRE TYPE D'UNE JOURNÉE

Heures	Poupons 0-17 mois	Enfants 18-30 mois	Enfants 31-47 mois	Enfants 48-59 mois
7h00 à 8h00				
8h00 à 9h00				
9h00 à 10h00				
10h00 à 11h00				
11h00 à 12h00				
12h00 à 13h00				
13h00 à 14h00				
14h00 à 15h00				
15h00 à 16h00				
16h00 à 17h00				
17h00 à 18h00				

### MENU TYPE D'UNE SEMAINE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Collation du matin					
Dîner					
Dessert					
Breuvage					
Collation de l'après-midi					

## **RÔLE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE CONCERNANT LES MESURES PRÉVENTIVES ET LES PROCÉDURES D'ÉVACUATION**

Conformément à l'article 90 du *Règlement sur les services de garde éducatifs enfance*, la RSG doit prévoir des procédures d'évacuation auxquelles elle doit se conformer en cas d'urgence.

Lors de l'entrevue avec la personne qui sollicite la reconnaissance, le CPE-BC doit noter au rapport d'entrevue les procédures d'évacuation prévues.

La RSG a l'obligation d'organiser des exercices d'évacuation chaque fois qu'elle accueille un nouvel enfant ou au moins une fois tous les six mois. La répétition de ces exercices est essentielle, peu importe l'âge des enfants, car elle permet une meilleure connaissance des procédures par les enfants et par les adultes placés en situation d'urgence. De plus, l'arrivée d'un nouvel enfant peut nécessiter des modifications à la procédure établie (par exemple, l'ajout d'un poupon ou l'arrivée d'un enfant handicapé).

Le CPE-BC, de par son rôle de soutien, peut aider la RSG à élaborer ces procédures et à mettre en pratique des mesures de prévention. Le questionnaire ci-joint a été élaboré et permet de noter les procédures prévues par la responsable en cas d'urgence. Le questionnaire permet de vérifier si les mesures préventives sont adéquates et bien comprises; il permet aussi de procéder, s'il y a lieu, à des ajustements.

Une copie du questionnaire complété doit être conservée au dossier de la RSG, tel que prévu à l'article 48 du Règlement et une copie peut lui être remise à titre d'aide-mémoire.

De plus, les trois feuillets d'information ci-joints, qui décrivent les mesures préventives, les procédures et les exercices d'évacuation, peuvent être remis à la responsable.

### **DOCUMENTS JOINTS :**

- Procédures d'évacuation en cas d'urgence
- Procédures d'évacuation suggérées
- Exercices d'évacuation suggérés



## PROCÉDURES D'ÉVACUATION SUGGÉRÉES

- Garder son calme;
- Alerter les enfants et les autres occupants et évacuer les lieux le plus rapidement possible;
- Vérifier si les portes sont chaudes avant de les ouvrir. Si tel est le cas, sortir par une autre issue;
- S'assurer de la sécurité des enfants et ne prendre aucun risque inutile;
- Ne pas perdre de temps à récupérer les vêtements ou les objets de valeur;
- Durant l'évacuation, refermer les portes derrière soi afin de réduire les courants d'air.
- Si la chaleur augmente et que les flammes et la fumée se propagent rapidement, faire ramper les enfants et couvrir leurs yeux et leur nez d'une serviette ou d'un chiffon humide;
- Si vos vêtements ou ceux d'un enfant s'enflammaient, pratiquer la technique *S'arrêter, se jeter et rouler par terre, les mains sur la tête* puis étouffer les flammes à l'aide d'une couverture ou d'un manteau;
- Veiller à ce que tous les occupants aient été évacués (enfants gardés et autres occupants);
- Ne retourner sur les lieux de l'incendie sous aucun prétexte et s'assurer que les enfants en fassent autant;
- Se rendre au lieu de ralliement prévu et s'assurer que les enfants y sont tous en sécurité et en santé;
- Si ce n'est déjà fait, aviser le service d'urgence ou d'incendie.

## EXERCICES D'ÉVACUATION SUGGÉRÉS

### **EXERCICES PRÉPARATOIRES**

- Donner l'occasion aux enfants de se familiariser avec la tonalité d'un détecteur de fumée.
- Transmettre clairement vos consignes aux enfants et leur rappeler, à l'occasion, l'attitude et les mesures à adopter en cas d'incendie, sans pour autant les effrayer.
- Vérifier les connaissances des enfants en matière d'incendie et les compléter par un apprentissage actif et participatif.
- Informer les parents des consignes et des notions inculquées aux enfants.
- Prévoir des scénarios appropriés à des situations données applicables à différents moments, soit aux repas ou durant la sieste.
- Présenter aux enfants des illustrations du plan des pièces et des sorties de la maison (portes et fenêtres) afin de les familiariser avec les lieux.

### **EXERCICES D'ÉVACUATION**

- Il est inutile de provoquer un effet de surprise. Aviser les enfants de la tenue d'un exercice d'évacuation durant la journée. Veillez à ce que l'on procède avec tout le sérieux relié à une situation réelle.
- Simuler une alerte d'incendie (au moins une fois par six mois ou à l'arrivée de chaque nouvel enfant) et procéder à un exercice d'évacuation complet.
- S'assurer que tous les occupants de la maison participent à l'exercice.
- S'exercer à faire sortir les enfants de la maison en groupe et en rampant.
- Pratiquer avec les enfants la technique *S'arrêter, se jeter et se rouler par terre, les mains sur la tête*, pour étouffer les flammes lorsque les vêtements s'enflamment.
- Se rendre au lieu de ralliement.

## PROCÉDURES D'ÉVACUATION EN CAS D'URGENCE

1. Décrivez les procédures que vous avez prévues en cas d'urgence :

---

---

---

---

---

2. Avez-vous établi des consignes d'urgence (exemple : regrouper tous les enfants et sortir deux par deux?)  
Si oui, lesquelles?

---

---

---

---

---

3. Disposez-vous du matériel nécessaire en cas d'urgence : une lampe de poche, des couvertures, etc.? Énumérez.

---

---

---

---

Est-il à portée de main?

---

4. Avez-vous déterminé un lieu de ralliement où les enfants pourront se réfugier en toute sécurité après l'évacuation?

---

Quel est-il?

---

Est-il connu de tous (enfants gardés et autres occupants)?

---

Y avez-vous accès en tout temps?

---

Est-il facilement repérable en hiver comme en été?

---

En avez-vous la clé (si nécessaire)?

---

Y a-t-il une rue à traverser pour y accéder? Si oui, laquelle?

---

Y a-t-il un téléphone disponible pour appeler du secours ou informer les parents?

---

Si non, quels autres moyens avez-vous prévus pour appeler du secours ou pour aviser les parents de l'évènement?

---

---

---

Les parents connaissent-ils le lieu de ralliement en cas d'urgence?

---



## CERTIFICAT MÉDICAL

Madame, Monsieur,

Madame \_\_\_\_\_ a soumis au Centre de la petite enfance, volet bureau coordonnateur de la garde en milieu familial Les Amis Gators (CPE-BC), une demande à titre de personne responsable d'un service de garde en milieu familial.

Selon le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, elle doit fournir un certificat d'un médecin attestant qu'elle possède une bonne santé physique et mentale lui permettant d'offrir un milieu de garde assurant la santé, la sécurité et le bien-être des enfants.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions de recevoir nos salutations les plus distinguées.

Suzanne Lemieux  
Directrice-adjointe  
CPE/BC Les Amis Gators

## CERTIFICAT MÉDICAL

J'atteste par la présente que Madame \_\_\_\_\_ a une bonne santé physique et mentale lui permettant d'agir à titre de responsable d'un service de garde en milieu familial.

Nom du médecin : \_\_\_\_\_

Numéro de permis : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

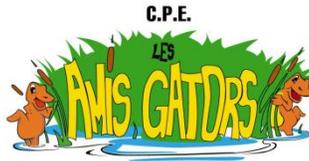
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date



**Autorisation d'opérer un service de garde en milieu familial  
dans un logement**

Je permets à \_\_\_\_\_  
locataire au \_\_\_\_\_  
d'opérer un service de garde en milieu familial, reconnu par le Centre de la Petite Enfance-Bureau Coordonnateur  
Les Amis Gators, selon l'horaire indiqué.

Horaire : de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

- Lundi     Mardi     Mercredi     Jeudi     Vendredi

Nom du propriétaire : \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_